



ASSOCIATION

DEMANDE DE SUBVENTION

Formulaire simplifié unique

Le dossier est à envoyer à la
Mairie de THIBERVILLE

14 rue de Lisieux
BP n°9
27230 THIBERVILLE

Avant le mardi 29 février 2024 (dernier délai)

Toute demande arrivant après cette date ne sera pas étudiée.

Nom de l'association :

Montant de la subvention demandée :

€

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations



1 : Identification de l'association

1.1 Nom de votre association :

1.2 Sigle de votre association :

1.3 Numéro SIRET :

1.4 Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

1.5 Représentant légal (désigné par les statuts) :

Nom : Prénom : Fonction :

Téléphone : Courriel :

1.6 Adresse de gestion ou de correspondance :

Code postal : Commune :

1.7 Votre association dispose-t-elle d'un agrément? ☐ Non ☐ Oui

Si oui :

Type d'agrément :

attribué par :

en date du :

1.8 Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée :

Président : Vice-Président :

Trésorier : Vice-Trésorier :

Secrétaire : Vice-Secrétaire :

Nombre d'adhérents à l'association : de Thiberville :

Dont jeunes de moins de 20 ans :

Nombre total de salariés permanents :

Salariés en CDI : dont salariés à temps plein : / salariés à temps partiel :

Salariés en CDD : dont salariés à temps plein : / salariés à temps partiel :

2 : Bilan 2023

Dépenses	Recettes	
TOTAL	TOTAL	

	Montant
Solde au 01/01/2023	
Dépenses 2023	-
Recettes 2023	+
Solde au 31/12/23	=
Montant Epargne	

3 : Budget prévisionnel 2024

[illegible]

4 : Actions Réalisées en 2023

Date	Description

5 : Programme 2024

Date	Description

6 : Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) : (nom et prénom)

.....

représentant(e) légal(e) de l'association :

.....

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant.
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics.
- déclare que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

☐ inférieur ou égal à 500 000 €.

☐ supérieur à 500 000 €.

- demande une subvention de : €.
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association ; relevé d'identité bancaire ci-joint.

Fait, le..... à

Signature :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Mentions légales

Le Maire de Thiberville sis à Thiberville (27230), 14 rue de Lisieux] a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement des subventions.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Les données sont destinées à la Mairie de THIBERVILLE et à ses partenaires institutionnels. Elles sont conservées pour une durée de 10 ans.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la mairie de Thiberville : mairie.thiberville@wanadoo.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie, BP n°9 – 14 rue de Lisieux 27230 THIBERVILLE. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

7 : Pièces à joindre à votre demande

IMPORTANT : La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivants la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.



Les statuts de l'association à jour



Un RIB



Les relevés bancaires de l'année N-1



Un justificatif de l'épargne disponible sur les comptes de
l'association



Une attestation d'assurance



(ATTENTION : conformément à la réglementation des normes RGPD, aucun dossier n'est conservé une année sur l'autre. Merci de fournir l'ensemble des pièces demandées.)